

Le Président du Conseil départemental

Dominique LE MÈNER

Président du conseil d'administration du SDIS Député honoraire



Monsieur Didier REVEAU
Conseiller régional
Président de la Communauté
de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise
25 rue Jean Courtois
BP 50061
72403 LA FERTE BERNARD CEDEX

Le Mans, le 2 6 JAN. 2024

Objet: RLPi Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Tout d'abord, je souscris pleinement à votre volonté de mieux encadrer l'installation des dispositifs publicitaires et d'améliorer leur intégration paysagère.

Ensuite, je note avec intérêt qu'en page 8, 13 et 17 du règlement écrit, vous interdisez la publicité et les enseignes, enseignes publicitaires et préenseignes lumineuses et clignotantes qui sont de nature, soit à réduire la visibilité ou l'efficacité des signaux réglementaires, soit à éblouir les usagers des voies publiques, soit à solliciter leur attention dans des conditions dangereuses pour la sécurité routière.

Enfin, dans le but d'assurer au mieux le suivi des dossiers sur votre Communauté de communes, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre une copie du dossier approuvé sous forme d'un dossier papier et sous forme numérique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Direction générale adjointe Infrastructures et Développement territorial Service Aménagement N/Réf: GF/VC/LH/01 Dossier suivi par: Gilles Fortier Chargé d'études urbanisme et aménagement foncier 02.44.02.40.39 gilles.fortier@sarthe.fr Dominique LE MÈNER